

*Questions orales***LES AÉROPORTS****L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE WINNIPEG—LE DÉPLACEMENT DES PISTES**

**M. Jack Murta (Lisgar):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Selon le rapport de l'enquête intitulée «Étude du système aéroportuaire régional de Winnipeg» que le ministère des Transports a terminée l'an dernier, deux des pistes existantes à l'aéroport international de Winnipeg seront déplacées dans le cadre d'un important programme d'expansion des activités aérospatiales au Manitoba. Cela coïncide évidemment avec la construction d'un hangar de 14 millions de dollars par PWA et la création d'une cinquantaine de nouveaux emplois qui marquent le début du rôle plus important que doit jouer l'industrie aérospatiale du Manitoba. Le ministre pourrait-il nous dire si son ministère a autorisé le déplacement de ces pistes afin que cette composante de l'industrie aérospatiale du Manitoba puisse se réaliser et que nous, du Manitoba, puissions espérer y avoir plus d'emplois?

● (1450)

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Oui, madame le Président. Je suis content que le député ait mis ce préambule à sa question car il existe un plan directeur pour Winnipeg. Il résulte d'une vaste consultation du public. Tout le monde était invité à venir présenter ses arguments. Selon le plan directeur, un espace est réservé aux hangars. L'aménagement ne convenait pas à la société PWA. Les pourparlers entre mes collaborateurs et M. Eyton ont duré des mois. J'hésite un peu à répondre parce que j'ai reçu des renseignements contradictoires. J'ai une confirmation de la ligne aérienne qu'aucun accord n'a été conclu et qu'elle retardera par conséquent la construction du hangar. J'ai su par ailleurs du gouvernement du Manitoba que PWA consent maintenant à construire le hangar du côté ouest. Si mon ami veut bien être patient, je vais essayer d'établir qui a tort et qui a raison dans cette affaire et de lui transmettre le renseignement sans tarder.

**L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE AU MANITOBA**

**M. Jack Murta (Lisgar):** Le ministre des Transports constatera en faisant enquête que la position du gouvernement du Manitoba est plus appropriée. Il ne devrait pas oublier que le rapport signalait surtout le déplacement des pistes et le bruit. Il est question actuellement de l'expansion de l'industrie aérospatiale au Manitoba. C'est le point essentiel. C'est le domaine auquel le ministre et ses collaborateurs devraient s'intéresser particulièrement et tout faire pour lui faciliter la tâche.

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, nous nous en sommes déjà occupés à plusieurs reprises avec beaucoup de bienveillance et d'empressement pour nous assurer que Winnipeg et le Manitoba en retirent des avantages économiques. Par ailleurs, on ne peut simplement dire à l'avantage de ce projet, quelle que soit son importance, qu'on supprimera le plan directeur et qu'on ne tiendra nul compte des efforts faits depuis un certain temps pour trouver la meilleure façon d'aménager l'aéroport de Winnipeg. Il s'agit de trouver un équilibre entre les avantages et les inconvénients, comme cela se produit si souvent dans la vie.

**L'IMPÔT SUR LE REVENU****LES COTISATIONS D'IMPÔT DES PÊCHEURS DE TERRE-NEUVE—LE TÉLÉGRAMME DU SYNDICAT**

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le ministre le sait, la pêche à Terre-Neuve n'a pas été bien bonne jusqu'ici cette année. A propos des cotisations d'impôt des pêcheurs, il m'a dit le 23 juin qu'une ordonnance de saisie de 50 p. 100 des gains avait été rendue contre 1,457 pêcheurs terre-neuviens, en ajoutant que ses fonctionnaires avaient communiqué avec la moitié d'entre eux pour s'entendre sur une méthode de remboursement acceptable. Le ministre a reçu vendredi dernier un télégramme de la Newfoundland Fishermen, Food and Allied Workers Union l'avertissant que le ministère saisissait encore automatiquement 50 p. 100 de tous les gains des pêcheurs, malgré leurs instances répétées et les cas de graves difficultés qu'ils avaient fait valoir. Ils disent être incapables d'obtenir une réaction favorable de la part du ministère du Revenu national. Le ministre pourrait-il nous dire quelle mesure a prise son ministère à la suite du télégramme du syndicat qui représente presque tous les pêcheurs côtiers de Terre-Neuve?

**L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national):** Madame le Président, j'ai reçu une demande pressante à cet égard de la part de la fédération des pêcheurs de Terre-Neuve. Mes collaborateurs et moi recevrons demain les représentants du syndicat et nous étudierons la question plus en profondeur pour voir où réside exactement le problème. Je le répète, nous n'insistons pas du tout pour faire saisir la moitié des salaires. Nous avons conclu des ententes avec certains pêcheurs lorsque des cas difficiles ont été portés à notre attention. Nous tenons à traiter chaque cas séparément et chacun selon sa valeur. Nous n'avons pas pour pratique générale de faire saisir la moitié des gains. Je rencontrerai demain matin les représentants du syndicat et j'espère que nous pourrons alors tirer ces difficultés au clair.

**LES MESURES PRISES EN VUE D'AIDER CERTAINS PÊCHEURS**

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, le gouvernement est incapable de livrer le courrier, mais il semble tout à fait décidé de percevoir ses impôts. Le ministre a dit tout à l'heure qu'il prendra les mesures nécessaires afin que les petites entreprises et d'autres du même genre qui sont touchées par le conflit postal ne soient pas obligées de payer leurs impôts à temps et d'acquitter les intérêts perçus sous forme de pénalité, à cause de ce retard; je suppose que c'est ce qu'il est en train d'arranger. Une personne qui ne paie pas ses impôts doit verser des intérêts d'au moins 12 à 14 p. 100. En conséquence, le ministre dira-t-il à la Chambre demain ou après-demain ce qu'il a fait pour mettre un terme au traitement sévère infligé aux pêcheurs terre-neuviens à qui on enlève plus de 50 p. 100 des revenus bruts parce qu'ils doivent sûrement des impôts, sans quoi cette procédure ne serait pas légale? Nous dira-t-il aussi quelles mesures il prend pour que les pêcheurs et les propriétaires de petites entreprises n'aient plus à supporter tous ces fardeaux? Dirait-il à la Chambre plus tard cette semaine exactement quelles mesures sont prises?